

## CREATION d'un ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS NUMERIQUE INTERCOMMUNAL

Actuellement, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable possède un annuaire associatif (version papier) qui a le mérite d'exister. Il est tenu à jour une fois par an par notre agent d'accueil. La volonté dans le cadre du projet territorial et social est d'aller plus loin et de « **valoriser le bénévolat tout en permettant d'améliorer la communication associative en créant un annuaire associatif numérique** ». L'inscription à l'annuaire des associations est réservée uniquement aux associations ayant leur siège social sur le territoire de la CCVAI des 12 communes (Bully, Grézolles, Luré, Nollieux, Pommiers en Forez, St Georges de Baroille, St Germain Laval, St Julien d'Odes, St Martin la Sauveté, St Polgues, Souternon, Vézelin sur Loire).

**Conditions à remplir pour figurer dans l'annuaire des associations qui sera à terme consultable et téléchargeable sur le nouveau site internet de la Communauté de Communes (objectif : dernier trimestre 2023) :**

**L'inscription pour y figurer est gratuite** et nécessite simplement de remplir le formulaire ci-dessous et de le retourner auprès d'Isabelle FONTVIEILLE Chargée de Coopération CTG **avant le 30 /06 /2023** par mail à [enfance.jeunesse@ccvai.fr](mailto:enfance.jeunesse@ccvai.fr) ou en version papier à l'accueil de la CCVAI.

Je reste joignable au besoin : 04 77 65 78 16 ou le 06 07 69 17 91.

***Demande inscription à l'annuaire des associations : \*A remplir obligatoirement***

---

**\*NOM de l'ASSOCIATION :**

**Logo/Sigle ou photo qui illustre votre association :** (à joindre par mail)

**\*Adresse du siège social :**

**\*Code postal :**

**\*Commune :**

---

**\*BUT de l'ASSOCIATION** (ce qui figure dans vos statuts en Objet) :

---

**Coordonnées de l'association :**

**\*NOM et Prénom d'une personne pouvant renseigner les usagers :**

**\*Téléphone de cette même personne :**

**\*Courriel :**

*NOM d'une autre personne téléphone fixe/téléphone portable :*

**Site Internet :**

**Réseau social :**

---

\*Public Ciblé :  Tout public  Touts petits 0-6 ans  Enfants (3-10 ans)

Jeunes (11-18 ans)  Adultes  Sénior

---

**VOS BIENS / VOS COMPETENCES / VOS BESOINS :**

- Avez-vous des matériels et des biens que vous possédez et que vous pourriez prêter à d'autres associations ? Si oui merci de bien vouloir lister ou nous faire parvenir une liste de vos biens (par mail) ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Avez-vous au sein de votre association (dirigeants, bénévoles, adhérents) des personnes possédant des compétences (Comptabilité, Communication, Outils pour améliorer le fonctionnement, Bricoleur, par exemple...) et qui voudraient partager ses compétences avec d'autres associations du territoire ? Si oui, pouvez-vous lister la (les) personne(s) qui pourrait(aient) aider d'autres associations :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- \*Avez-vous d'autres besoins en matière de formation ? d'accompagnement ? Si oui lesquels ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Rappel et pour votre information :**

Il est nécessaire que votre association soit à jour, justifiant les dernières modifications déclarées auprès de la Préfecture : statuts et composition du bureau actuels notamment à la suite de votre assemblée générale.

**Les associations sont tenues en effet de déclarer, dans les 3 mois :**

- Toutes les modifications apportées à leurs statuts (changements de nom, d'objet, d'adresse de siège social)
- Tous les changements survenus dans leur administration : changement de dirigeants notamment.

**Contactez Alexandra TAREL** au 04 77 92 83 72 ou <http://www.elobs.fr> l'**association ELO PASS 1901** est un point d'appui association qui accompagne toutes les associations, afin de vérifier et de s'assurer que vos démarches administratives sont faites en conformité avec les services de l'Etat.

Aussi pour plus d'informations sur les démarches à effectuer : <https://www.service-public.fr/associations>

**Isabelle FONTVIEILLE**